



Charges locatives- double facturation eau chaude et chauffage

Par **aurorea**, le **08/03/2010** à **13:45**

Bonjour,
Je suis locataire depuis 2008 d'un appartement avec eau chaude et chauffage collectif, je paye donc des charges locatives de 105€ par mois en plus de mon loyer.
J'ai reçu ce weekend un courrier de gaz de france, m'informant que la facturation du gaz est individuelle depuis février 2009 (vente de gaz réparti)
J'ai donc un an de facture gaz de france à régler (environ 500€) dans 10 jours, alors que j'ai déjà payé ces charges à mon agence et je continue de le payer tous les mois. De toute évidence ces charges n'ont jamais été reversée à GDF.
Mon agence aujourd'hui refuse de régulariser ma situation et ne semble pas prête à modifier charges.
1) Comment m'assurer que mon agence reverse mes charges locatives à GDF pour réguler ma facture annuelle de Février 2009 à Février 2010?
2) le chauffage et l'eau chaude n'étant plus collectif, ne doit pas les supprimer de mes charges locatives à verser à l'agence? Afin de ne pas payer le gaz à mon agence et à Gaz de france en même temps.
Merci d'avance
aurorea